



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Séance du mardi 13 janvier 2026 2026-01-01

L'an deux mille vingt-six et le mardi treize janvier à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,, Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représenté par Estelle Milani)

Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation :07/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire

après publication le :

Objet : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT

D'UN AGENT SUR UN EMPLOI PERMANENT COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

M MILANI Cédric, Maire de la Commune rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C. et relevant du grade d'Agent technique polyvalent. par délibération en date du 14 octobre 2025. à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35ème.

Mr Milani informe l'ensemble du conseil municipal du recrutement de Mr COUGET Steve sur le poste d'Agent technique polyvalent à compter du 16/02/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement de Mr COUGET Steve sur le poste d'Agent technique polyvalent sur la Rémunération statutaire selon les dispositions statutaires en vigueur (Grille indiciaire des adjoints Techniques) et en fonction de son arrêté de situation transmis par son ancienne collectivité à savoir indice brut 374/ indice majoré 365

RIFSEEP/ Supplément familiale

Possibilité d'adhérer à la prévoyance et au COS (Comité Oeuvre Social)

Sur un temps non- complet à raison de 28/35ème.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6411 du budget primitif 2026

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,
Le 13 janvier 2026

Le Maire,
Cédric Milani

